

Appel à projets pour booster la compétitivité des acteurs privés nationaux de la cuisson propre à travers des subventions destinées à soutenir de nouvelles approches de production...



**MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET NOUVELLE ÉCONOMIE
DU CLIMAT**

République Démocratique du Congo
**SECRETARIAT GENERAL A L'ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE
ET NOUVELLE ECONOMIE DU CLIMAT**

Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt « UC-PIF »
**PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR LA FORET ET LA RESTAURATION DES SAVANES
(PIFORES)**

AVIS D'APPEL A PROJETS
Appel à Projet N° 03/AP/ESMAP/PIFORES/UC-PIF/MEDD-NEC/ANM/2026

N° de Financement	: TF-C1384
Date de publication	: 21 octobre 2026
Date de clôture	: 30 novembre 2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la RDC avait reçu deux dons pour couvrir les coûts de deux projets pilotes, à savoir : (i) le Projet Intégré REDD+ dans les bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani « PIREDD/MBKIS » (21,5 millions USD) et (ii) le Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers « PGAPF » (36,9 millions USD), financés respectivement par la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque mondiale (BM).

Dans le cadre du Partenariat Pays 2022-2026 pour la RDC de la Banque mondiale, il a été retenu parmi les priorités la préparation d'un nouveau programme de grande envergure afin de mettre à l'échelle, dans les bassins de l'Ouest (Kinshasa, Kongo Central, Kwilu) et du Centre (Kasaï, Kasaï-Oriental, Kasaï Central, Lomami) de la RDC, les approches territoriales et les incitations développées dans le cadre de la mise en œuvre du PGAPF. Il s'agit du « Programme d'Investissement pour la Forêt et la Restauration des Savanes » (PIFORES).

Dans le cadre du mécanisme de subvention à l'innovation, un appel à projets est lancé en vue de booster la compétitivité des acteurs privés nationaux de la cuisson propre à travers des subventions destinées à soutenir de nouvelles approches de production, des technologies innovantes et des concepts commerciaux novateurs. Ces projets innovants doivent : (i) mettre en avant l'originalité du projet et son caractère non duplicatif par rapport aux initiatives existantes en RDC ; (ii) prévoir un plan clair de viabilité post-subvention, démontrant comment l'activité sera pérennisée au-delà des 12 mois de la subvention ; et (iii) intégrer les dimensions du genre et de l'inclusion dès la conception du projet.

Dans cette perspective, l'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF) invite, par la présente, les soumissionnaires éligibles répondant aux qualifications requises à soumettre, sous pli fermé, leurs propositions de projets en vue de bénéficier d'un

appui financier destiné à promouvoir l'innovation dans le secteur de la cuisson propre. La durée des projets subventionnés sera au maximum de douze (12) mois.

2. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Le processus de sélection des projets comprend les principales étapes suivantes :

- Séance de réception des projets déposés dans le délai et mise à disposition de ces derniers à la commission ad hoc instituée pour l'analyse de projets ;
- Evaluation des soumissions et établissement de la liste provisoire de projets sélectionnés par la Commission d'Analyse ;
- Vérification de la certification auprès du CERERK pour la catégorie « produit » ;
- Approbation de la Commission d'attribution ;
- Contractualisation.

3. CONDITIONS DE SOUMISSION ET DÉPÔT DES OFFRES

Les soumissionnaires des projets intéressés et éligibles peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel à projet ainsi que les informations supplémentaires auprès de l'*Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt « UC-PIF »* durant les heures de bureau, de 9 heures à 16 heures (heure locale de Kinshasa) à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Bureau de l'UC-PIF à Kinshasa : 78, Avenue Pumbu - Immeuble SKY VIEW 2, 4^{ème} niveau, à Kinshasa/Gombe, en République Démocratique du Congo, Tél : (+243) 984 323 214, Email : ap.cuissonpropre.pm.pif@gmail.com

Le Dossier d'Appel à Projets (DAP) en langue française est mis à disposition en version électronique.

4. Chaque projet devra être (i) rédigé en langue française, (ii) présenté en un (1) original et 1 copie et une clé USB (format PDF). Le délai de validité de chaque proposition devra être d'au moins cent vingt (120) jours calendaires.
5. Les projets seront adressés à Monsieur le Coordonnateur de l'UC-PIF, et doivent être remis (ou déposés) en versions physiques « un (1) original et une (1) Copie et dans une clé USB en version PDF consultable) et au plus tard le 30 Novembre 2026 à 14h00' précises (heure locale de Kinshasa) sous enveloppe fermée, cachetée à l'adresse physique de l'UC-PIF mentionnée ci-dessus. Les offres tardives seront automatiquement rejetées conformément aux règles de la Banque mondiale.
6. La soumission des dossiers par voie électronique « ne sera pas » autorisée. Les dossiers remis en retard ne seront pas acceptés.
7. Tout Projet reçu après la date et l'heure limites indiquées sera automatiquement rejeté et renvoyé non ouvert au soumissionnaire. Les projets sont rédigés en langue française et doivent être déposés à l'adresse ci-dessous au plus tard le 30 Novembre 2026.

Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF)

**N° 78, Avenue Pumbu, Immeuble SKY VIEW 2, 4^{ème} Niveau à Kinshasa/Gombe/RDC
Tél : (+243) 984323214**

Clément VANGU LUTETE
Coordonnateur



**78, Avenue Pumbu -Immeuble SKY VIEW 2, 6^{ème} Niveau/ Kinshasa -Gombe
E-mail : ucpif.rdc@gmail.com - Téléphone : (+243) 811 235 087**